

Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



SYDEM DOMES ET COMBRAILLES

Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés

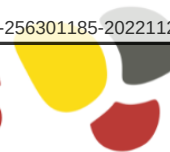
37 route de Pulvérières - Le Vauriat

63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES

04 73 73 16 83 - www.sydem-domescombrailles.fr



Chiffres clés



18 233
habitants

617
kg/hab/an

↓ Déchets ménagers et assimilés
produits sur le territoire :
+63kg/hab en 1 an !

222
kg/hab/an

↓ Ordures ménagères
résiduelles (OMR) (bac gris)

+1.3
kg/hab

↓ De verre collecté par rapport à 2020

+5.4
kg/hab

↓ D'emballages et papiers collectés
par rapport à 2020 (colonnes ou
bacs jaunes)

89
colonnes

↓ Emballages/papiers et Verre
installées d'octobre à décembre 2021

302
kg/hab

↓ Déchets collectés en déchèteries : **+58kg/hab en 1 an !**

Faits marquants

1er avril :

gratuité des composteurs individuels

un record !

340

composteurs
distribués



1er mai :

simplification du geste de tri



Automne :

déploiement des nouvelles colonnes de tri



SOMMAIRE

I CONTEXTE	I
I.1. Présentation : coopération intercommunale	I
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets	3
I.3. Modalités d'exploitation du service	4
I.4. Emplois	4
I.5. Les marchés de fournitures	5
I.6. La gestion des déchèteries	5
II INDICATEURS TECHNIQUES	5
II.1. La collecte des déchets ménagers	5
II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements	5
II.1.1.a. Présentation	5
II.1.1.b. Modalités	6
II.1.1.c. Fréquence de collecte	7
II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)	7
II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire	7
II.1.2.a. Présentation	7
II.1.2.b. Quantité collectées (en tonne et en kg/hab./an)	9
II.1.3. La collecte en déchèterie	11
II.1.3.a. Présentation	11
II.1.3.b. Horaires d'ouverture	11
II.1.3.c. Conditions d'accès	11
II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)	12
II.1.4 La collecte des gravats	12
II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.	13
II.1.5.a. Présentation	13
II.1.5.b. Quantités collectées	13
II.1.6 La collecte des textiles	13
II.1.6.a. Présentation	13
II.1.6.b. Quantités collectées	13
II.1.7. La collecte de l'amiante	14
II.1.7.a. Présentation	14
II.1.7.b. Quantités collectées	14
II.2. Le transfert et le transport	14

II.2.1. Le transfert	14
II.2.2. Le transport	16
II.3. Le traitement	16
II.3.1. Le Pôle VERNEA	16
II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	16
II.3.3. La valorisation biologique	17
II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours	17
II.3.4. Les déchets des déchèteries	18
II.3.5. Le centre de tri	19
II.3.5.a. Localisation des repreneurs	19
II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)	19
III INDICATEURS FINANCIERS	20
III.1. Modalités de financement du service	20
III.1.1. Contribution des particuliers	20
III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers	20
III.1.3. Autres recettes	20
III.2 Indicateurs financiers du service	21
III.2.1. Dépenses de fonctionnement	21
III.2.2. Recettes de fonctionnement	22
IV LES CHIFFRES CLES	25
IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire	25
IV.2. Quantités collectées en déchèteries	27
IV.3. Quantités totales des déchets ménagers et assimilés (en tonnes)	27
IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)	28
IV.5. Coût moyen du service par habitant	28
IV.6. Contribution moyenne par habitant	28
V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	29
V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité	29
V. 1.1. Prévention de la production de déchets	29
Réduction de la production de biodéchets	29
Réduction de la production de déchets végétaux	32
Lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)	35
Réduction et tri des emballages et papiers	35
Tri <i>du verre</i>	37
Réemploi	37
Sensibilisation des scolaires	37

Mieux valoriser les déchets des déchèteries	38
Economie circulaire : création d'une dynamique avec les acteurs économiques	39
Développer les éco-événements	40
V.1.2. Protection de l'air sur l'ISDND	40
V.1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND	40
V.1.4. Protection des paysages	40
V.2. Information et surveillance	40
VI CONCLUSIONS	41

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE

Année 2021

I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SYDEM Dômes et Combrailles pour l'exercice 2021.

I.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SYDEM Dômes et Combrailles est un EPCI de 33 communes, constitué de 3 Communautés de Communes et de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (pour les communes de Pulvérières et de Saint Ours les Roches), la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (pour les communes de Bromont Lamothe, la Celle Chapdes Beaufort, Cisternes la Forêt, Combrailles, Condat en Combrailles, Fernoël, Giat, La Goutelle, Landogne, Miremont, Montel de Gelat, Montfermy, Pontaurmur, Pontgibaud, Puy Saint Gulmier, Saint Avit, Saint Etienne des Champs, Saint Hilaire les Monges, Saint Jacques d'Ambur, Saint Pierre le Chastel, Tralaigues, Villossanges et Voingt) et la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (pour les communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons) et la communauté de communes Dôme Sancy Artense (Aurières, Ceysat, Gelles, Nébouzat et Saint Bonnet près Orcival).

Le SYDEM Dômes et Combrailles regroupe 33 communes pour environ 78 800 hectares et compte 18 233 habitants.

Le Syndicat a pour **mission** de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères, dans le respect des lois françaises et européennes :

- ⇒ La collecte des ordures ménagères résiduelles en bacs de regroupement ou en bacs individuels,
- ⇒ La collecte des emballages recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs de regroupement ou en bacs individuels,
- ⇒ La collecte en déchèterie des déchets encombrants, gravats, cartons, ferraille, bois, déchets verts, déchets toxiques et des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)...,
- ⇒ L'exploitation, pour le compte du VALTOM, du centre de transfert et de la plateforme de broyage de Saint Ours et le suivi de la post-exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont,
- ⇒ La mise en place du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : réduction de la production de déchets ménagers (signature d'un CODEC avec le VALTOM).

Le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés par le VALTOM.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE en vigueur, publiée au 1^{er} janvier 2022) :

Commune	Pop. Municipale (SC) au 01/01/2022
ANCIZES COMPS (LES)	1 694
AURIERES	362
BROMONT LAMOTHE	982
CELLE LA	78
CEYSSAT	691
CHAPDES BEAUFORT	1 119
CISTERNES LA FORET	463
COMBRAILLES	221
CONDAT EN COMBRAILLE	414
FERNOEL	134
GELLES	954
GIAT	797
GOUTELLE LA	623
LANDOGNE	228
MIREMONT	294
MONTEL DE GELAT	427
MONTFERMY	228
NEBOUZAT	847
PONTAUMUR	634
PONTGIBAUD	762
PULVERIERES	403
PUY SAINT GULMIER	150
SAINT AVIT	218
SAINT BONNET PRES	513
ORCIVAL	134
SAINT ETIENNE DES	134
CHAMPS	134
SAINT GEORGES DE MONS	1 933
SAINT HILAIRE LES MONGES	85
SAINT JACQUES D AMBUR	281
SAINT OURS	1 650
SAINT PIERRE LE CHASTEL	443
TRALAIGUES	75
VILLOSSANGES	366
VOINGT	30
TOTAL	18 233



I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétences exercées au 31 décembre 2021		Compétences transférées		
	Depuis		Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence	
Collectes OMR	☒	1983	☐	.../.../...	...
Collectes sélectives	☒	1983	☐	.../.../...	...
Déchèterie	☒	1983	☐	.../.../...	...
Transfert	☐	1983	☒	01/01/2014	Transférée au VALTOM
Traitement	☐	1983	☒	01/01/2014	Transférée au VALTOM

I.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service	Mode de gestion	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Prestataire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective des emballages bacs jaunes	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective en Apport Volontaire	Prestation de service	1/01/2020	31/12/2021 (renouvelable jusqu'au 31/12/2022)	PAPREC Auvergne ECHALIER
Déchèteries (accueil)	Régie depuis 2009			
Déchèteries (transfert des déchets)	Prestation de service	1/01/2018	31/12/2021	PAPREC Auvergne ECHALIER
Déchèteries (traitement des déchets)	Compétence transférée au VALTOM			
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM			
Stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Compétence transférée au VALTOM, exploitation en Régie par le biais d'une convention avec le VALTOM			

I.4. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte en bacs (OMR et sélective) /transfert en équivalents temps plein :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	9 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	4,2 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

I.5. Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	SULO
Fourniture de bacs de collecte sélective	SULO
Fourniture des containers enterrés	Non concerné
Fournitures des points d'apport volontaire	UTPM

I.6. La gestion des déchèteries

Le SYDEM gère l'accueil et l'exploitation des hauts de quais de ses déchèteries en régie.

La gestion des bas de quais (transfert des déchets) est toujours assurée en prestation privée par le SYDEM. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le transfert des bennes jusqu'aux centres de traitement reste à la charge du SYDEM, mais le traitement est assuré par le VALTOM.

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion bas de quai	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Ancizes Comps (Les)	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2021
Giat	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2021
Pontaurmur	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2021
Saint Ours les Roches	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2021

II INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. La collecte des déchets ménagers

II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements

II.1.1.a. Présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SYDEM a repris en régie la collecte des ordures (ordures ménagères résiduelles et emballages).

⇒ Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs de regroupement sur la majorité des communes. Seuls les bourgs des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons sont équipés de bacs individuels.

Les déchets collectés sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches, pour être compactés dans des bennes. Ils sont ensuite transférés par l'entreprise Paprec Auvergne Echalié vers le Pôle de Valorisation Vernéa.

⇒ Collecte sélective des emballages

La collecte sélective de tous les emballages recyclables est organisée de deux façons.

Les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons sont équipés de bacs individuels et la collecte s'effectue en porte à porte et pour une autre partie du territoire, la collecte est organisée avec des bacs de regroupement à couvercles jaunes.

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte ou en bacs de regroupement sont acheminés via le Centre de Transfert de Saint Ours jusqu'au centre de tri de Paprec Auvergne Echalié à Clermont Ferrand.

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- tous les emballages en plastique,
- les briques alimentaires,
- tous les emballages métalliques en acier et en aluminium

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent principalement de **bacs de regroupements gris à couvercle vert** (660 litres) pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles.

Pour ce qui concerne les collectes en porte à porte sur les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, des bacs individuels sont proposés aux usagers.

II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée une fois par semaine pour toutes les communes du SYDEM.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN/ RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Toutes les communes

Elle a lieu du lundi au jeudi entre 4h00 et 12h45 ou de 13h15 à 22h00.

La collecte sélective :

Elle a lieu pour les communes équipées en bacs à couvercle jaunes (Aurières, Bromont Lamothe, Ceyssat, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Gelles, Giat, Pontaurmur, Pontgibaud, Pulvérières, Nébouzat, Saint Bonnet Prés Orcival, Saint Ours les Roches, Saint Pierre le Chastel), toutes les semaines depuis début mai 2021. Pour les communes des Ancizes Comps et Saint Georges de Mons, la collecte reste bimensuelle (bourgs des communes en bacs individuels).

Toutes les autres communes du territoire bénéficient d'une collecte des emballages en Apport Volontaire.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN/SEMI URBAIN/RURAL	Toute l'année	1 à 0,5 fois par semaine	11 151 hab.

II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2020	2021	Evolution
Ordures ménagères Assimilées Résiduelles	4 108 t (225,43 Kg/hab.)	4 053 t (222,29 kg/hab.)	- 1 %
Collecte sélective sur 16 communes (11 151 hab. en 2021)	531 t (47,62 kg/hab. desservi) (29,14 kg/hab. SYDEM)	597 t (53,54 kg/hab. desservi) (32,74 Kg/hab. SYDEM)	+12 %
Total	4 639 t	4 650 t	+ 0,24 %

On constate une augmentation du tonnage des ordures ménagères ces deux dernières années malgré une tendance à la baisse depuis 2012, qui peut s'expliquer par les différents confinements et/ou périodes de télétravail mis en place durant la crise sanitaire.

II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire

II.1.2.a. Présentation

La collecte sélective des emballages recyclables se fait également et principalement par Apport Volontaire sur le territoire.

Le SYDEM assure la collecte en Apport Volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables, jusqu'au centre de tri, en prestation de service par l'entreprise PAPREC Auvergne ECHALIER (63).

Des points d'apport Volontaire sont répartis sur le territoire du SYDEM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires sont dispersées sur les communes.

Les matériaux recyclables concernés par ces PAV sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- tous les emballages (plastiques, acier, aluminium...)
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons usagés (suppression progressive des colonnes)

Les conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Les collectes se font du lundi au vendredi.

Dans le cadre de la simplification du tri mise en place le 1^{er} mai 2021, le SYDEM a étendu les consignes de tri à tous les emballages.



Dorénavant, les barquettes, sacs, sachets, films, tubes, filets, poches, pots de yaourts, de crème, de cosmétique, pourront être triés comme les autres emballages.

Le SYDEM a profité de cette occasion pour transformer les colonnes emballages et colonnes papiers/cartons en colonnes multi-matériaux pour faciliter le tri de tous les emballages.

Enfin, le SYDEM afin de pouvoir collecter les nouveaux emballages et améliorer le maillage des PAV, a acheté des nouvelles colonnes métalliques multi-matériaux. Un plan de déploiement est prévu entre l'automne 2021 et l'année 2022.



II.1.2.b. Quantité collectées (en tonne et en kg/hab./an)

Grace à la simplification du tri au 1^{er} mai 2021, les résultats de la collecte en Apport Volontaire sont en augmentation notamment sur les emballages divers.

Matériaux collectés	Nb points de collecte 2021 au 31/12/2021	2020	2021	Evolution
Verre	170	715 t (39,24 kg/hab.)	739 t (40,53 kg/hab.)	+ 3,36 %
Papier-carton	58	148 t (21,00 kg/hab. desservi) (8,12 kg/hab. SYDEM)	154 t (21,85 kg/hab. desservi) (8,45 kg/hab. SYDEM)	+ 4,05 %
Corps creux divers	59	50 t (7,09kg/hab. desservi) (2,74 kg/hab. SYDEM)	66 t (9,36kg/hab. desservi) (3,62 kg/hab. SYDEM)	+ 32%
Multi matériaux	50	-	10 t (0,55 kg/hab. SYDEM)	-
Cartons bruns	5	0 t	0,08 t	-
Huile moteur	17	19 t	31 t	63,16 %
TOTAL		932 t	1000 t	+ 7,30 %

L'impact réel de la mise en place des nouvelles colonnes pour densifier et améliorer le service sera mesurée en 2022, les colonnes ayant été seulement installées d'octobre à décembre 2021.

La collecte de l'huile moteur connaît une forte augmentation en 2021, car 8 colonnes ont été vidées spécifiquement pour être démantelées.

Les Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, d'emballages recyclables et de verre collectés pendant l'année 2021.

Les résultats obtenus dans le tableau ci-après représentent donc le nombre de kilogrammes de matériaux collectés par habitant concerné par l'apport volontaire, pour l'année 2021. Les ratios sur les 4 communes ayant une déchèterie ne sont pas représentatifs compte tenu de l'apport d'utilisateurs d'autres communes.

Communes	Population		EMBALLAGES MULTIMATERIAUX		Evolution emballages /2020	VERRE		Evolution verre /2020	Evolution ratio global /2020
	Municipale	En PAV (estimée)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)		Données en kg	Ratio hab. (en kg)		
AURIERES	362	106	2 100	19.81	0.28	15 965	44.10	-1.10	-0.82
BROMONT LAMOTHE	982	300	7 085	23.62	0.83	32 920	33.52	0.13	0.96
CEYSSAT	691	243	7 170	29.51	4.38	29 630	42.88	1.46	5.84
CHAPDES BEAUFORT	1 119	313	13 885	44.36	7.17	36 065	32.23	0.84	8.01
CISTERNES LA FORET	463	463	10 975	23.70	5.88	12 900	27.86	0.73	6.61
COMBRAILLES	221	221	3 145	14.23	-0.40	4 970	22.49	-1.66	-2.06
CONDAT EN CLLES	414	414	9 690	23.41	4.93	13 160	31.79	-0.21	4.71
FERNOEL	134	134	3 250	24.25	-2.26	3 655	27.28	-9.28	-11.54
GELLES	954	233	5 455	23.41	-0.45	36 820	38.60	5.40	4.95
GIAT	797	221	18 630	84.30	11.22	40 290	50.55	5.30	16.52
LA CELLE D'AUVERGNE	78	78	2 110	27.05	6.31	3 465	44.42	5.47	11.78
LA GOUTELLE	623	271	6 745	24.89	4.28	18 100	29.05	-0.59	3.69
LANDOGNE	228	228	5 540	24.30	3.04	10 875	47.70	8.92	11.95
LES ANCIZES COMPS	1 694	345	12 540	36.35	-8.25	76 460	45.14	2.95	-5.29
MIREMONT	294	250	8 760	35.04	5.48	19 620	66.73	4.88	10.36
MONTEL DE GELAT	427	427	9 840	23.04	4.78	16 730	39.18	-0.25	4.53
MONTFERMY	228	228	5 480	24.04	7.69	6 275	27.52	-3.78	3.91
NEBOUZAT	847	166	5 315	32.02	5.57	34 030	40.18	1.22	6.79
PONTAUMUR	634	231	21 125	91.45	18.57	37 665	59.41	1.26	19.83
PONTGIBAUD	762	115	4 300	37.39	3.00	39 905	52.37	5.14	8.14
PULVERIERES	403	93	1 500	16.13	-3.23	14 835	36.81	0.79	-2.44
PUY ST GULMIER	150	150	3 355	22.37	2.98	6 420	42.80	7.54	10.52
SAINT AVIT	218	218	5 205	23.88	2.77	7 205	33.05	0.42	3.19
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	513	88	2 865	32.56	-0.85	20 130	39.24	-0.99	-1.84
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	134	134	3 235	24.14	7.51	2 710	20.22	-2.38	5.13
SAINT GEORGES DE MONS	1 933	0			0.00	71 705	37.10	1.21	1.21
SAINT HILAIRE LES MONGES	85	85	2 800	32.94	3.57	3 665	43.12	-4.35	-0.78
SAINT JACQUES D'AMBUR	281	281	9 560	34.02	4.18	13 595	48.38	1.74	5.92
SAINT OURS LES ROCHES	1 650	366	15 590	42.60	6.61	70 940	42.99	0.96	7.57
SAINT PIERRE LE CHASTEL	443	150	5 695	37.97	9.13	19 800	44.70	-0.81	8.33
TRALAIGUES	75	75	2 995	39.93	14.10	3 530	47.07	-3.83	10.27
VILLOSSANGES	366	366	10 105	27.61	7.82	13 825	37.77	-5.19	2.63
VOINGT	30	30	1 825	60.83	13.41	1 520	50.67	-3.20	10.21
Moyenne SYDEM	18 233	7 047	227 870	32.34	4.45	739 380	40.55	1.39	5.83

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SYDEM compte 4 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (Les Ancizes, Giat, Pontaumur, Saint Ours).



Elles sont accessibles aux habitants des 33 communes ainsi qu'aux habitants du canton d'Herment et de la commune de Mazayes (convention passée avec le SMCTOM de la Haute Dordogne) et aux habitants de la Communauté de Communes Marche en Combraille en Aquitaine pour une partie de ses communes (convention).

II.1.3.b. Horaires d'ouverture

Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture	
	Jours	Heures
Ancizes Comps	Tous les jours sauf dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Giat	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi Fermée jeudi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Pontaumur	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi Fermée mercredi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Saint Ours	Le Lundi et du mercredi au samedi Fermée mardi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit, inclus dans la REOM,
- Pour les Professionnels : gratuit, l'accès et l'utilisation sont inclus dans la REOM.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, le contrôle d'accès et de gestion informatisée des déchèteries est mis en place sur les 4 déchèteries.

Une carte d'accès individuelle et gratuite valable pour l'ensemble des déchèteries du SYDEM est délivrée aux usagers par le SYDEM Dômes et Combrailles. L'accès à la déchèterie est soumis au contrôle effectué par l'agent de la déchèterie du badge d'accès. A chaque utilisation de la carte d'accès, les heures de passage, le nom de l'utilisateur ainsi que la nature et le volume estimé des déchets sont enregistrés.

II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)

		2020 (en tonnes)	2021 (en tonnes)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	654	939	+ 43,58 %
	Matériaux d'exploitation	néant	néant	néant
	Bois	604	786	+ 30,13 %
	Ferrailles	194	144	-25,77 %
	Gros cartons	175	206	+17,71 %
	Papier Journaux	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre			
	Pneus	65	70	+ 7,69 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Batterie	10,33	6,05	- 41,43 %
	Huile alimentaire	néant	néant	néant
	Piles	7,1	4,8	- 32,39 %
	D.E.E.E.	193	205	+ 11,56 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0,57	0,6	+ 5,26 %
	Cartouches encre	Non connu	Non connu	Néant
	Radiographies	0,04	0,12	+ 200 %
	Gravats valorisés en ISDND/BTP	849	1 136	+ 33,80 %
	Déchets d'ameublement	323	439	+ 35,91 %
	Placoplatre	14,26	32	124,40 %
	Déchets toxiques	57	79	+ 38,60 %
	DAE valorisés	néant	néant	néant
	Encombrants incinérés	1 183	1 366	+ 15,47 %
	Sous total	4 329	5 414	+30,08 %
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés	0	0	0
	DIB non valorisés	néant	néant	néant
	Encombrants enfouis	112	88	- 21,43 %
	Amiantes cimentée	néant	néant	néant
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,37	0,5	+35,13 %
	Sous total	112	88	-21,43%
Total des apports		4 441 t	5 502 t	+23,89 %
		243,70	301,76	
		Kg/hab.	Kg/hab.	

II.1.4 La collecte des gravats

Mode de collecte : en benne en déchèterie

Déchèteries : 1 136 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture ou utilisation en couche de fondation routière

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
348 tonnes	ISDND de Puy Long/saint Sauves	Matériaux de couverture
788 tonnes	COLAS Gerzat	Utilisés en couche de fondation routière

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) est mise en place depuis 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boîte est destinée aux seuls déchets coupants et piquants. Une fois le contenant plein, il peut être rapporté dans l'une des déchèteries du SYDEM afin d'être traité en toute sécurité.

Le SYDEM a contractualisé avec l'éco-organisme DASTRI agréée pour la collecte des D.A.S.R.I.

Les déchets de soins sont collectés par la Boîte à papiers (87).

II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Tonnes	0,32	0,69	0,31	0,41	0,29	0,34	0,37	0,5	+ 35 %

II.1.6 La collecte des textiles

II.1.6.a. Présentation

La collecte des textiles a été mise en place progressivement sur le territoire.

En 2021, 22 points de collecte (avec parfois plusieurs colonnes) sont répartis sur le territoire. L'emplacement des colonnes est disponible dans l'onglet prévention du site internet du SYDEM.

II.1.6.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Le relais (9 colonnes)	30 t	29 t	29 t	31 t	33 t	23 t	29 t	+26,09 %
Emmaüs (16 colonnes)	62 t	67 t	102 t	74 t	75 t	62 t	55 t	-11,29 %
Total	92 t	96 t	131 t	105 t	108 t	85 t	84 t	-1,18 %

II.1.7. La collecte de l'amiante

II.1.7.a. Présentation

Une nouvelle collecte d'amiante délocalisée et destinée aux particuliers du territoire a été mise en place fin 2020 par le VALTOM.

Cette collecte permet de limiter les dépôts sauvages d'amiante et les dépôts en déchèterie qui est interdit, cette collecte rencontre un fort succès. Elle a permis de récolter en 2021 (à raison de 4 collectes durant l'année) près de **12 tonnes d'amiante**.



La collecte ne concerne que **l'amiante lié** : amiante fibrociment tel que des éléments intègres de bardage, de revêtement ou de couverture (plaque plane, profilée, tôle ondulée, ardoise, plaque décorative), de canalisation (vide-ordure, cheminée, évacuation/adduction eau...), bac horticole type jardinière. **Lors des collectes, les dépôts sont limités à 100kg/an et par foyer.**

II.1.7.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2020	2021
Collecte trimestrielle au Vauriat	0 t	11 t

II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le transfert

Depuis l'automne 2013, le pôle de valorisation et de traitement des déchets Vernéa est en service et l'ensemble des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages Puydinois sont désormais acheminées sur cette installation.



Par conséquent, le VALTOM, Syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère le SYDEM Dômes et Combrailles a élaboré un vaste projet départemental de transport ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental ainsi que les coûts liés au transport des déchets ménagers.

Ce sont une dizaine de centre de transfert qui sont en service dans le département du Puy-de-Dôme.

Concernant le territoire du SYDEM, c'est sur la commune de Saint-Ours les Roches, au lieu-dit « Le Vauriat » qu'a été construit le centre de transfert. Celui-ci est opérationnel depuis le mois d'avril 2014.

Ce site a été choisi en raison de sa proximité avec la ligne ferroviaire dans le cas où le transport par rail serait privilégié dans l'avenir.

En pratique, les bennes, à l'issue de leur tournée quotidienne, se rendent sur ce site, sont pesées à leur arrivée et sont ensuite dirigées vers un poste de vidage adapté aux déchets transportés.

Le vidage se fait de façon gravitaire dans une trémie permettant de diriger les déchets dans des caissons étanches situés en contrebas de la zone de déversement. Les déchets (OMR ou emballages) sont ensuite poussés et compactés dans ces caissons à l'aide d'un compacteur fixe et sont transportés par porteur jusqu'au pôle de traitement adapté.



Bas de quai



Les élus du SYDEM Dômes et Combrailles ont profité de ce projet dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2014 pour adjoindre au centre de transfert les garages qui permettent d'héberger les véhicules de collecte et depuis juin 2017, les bureaux du SYDEM ont également été installés dans une travée du garage.

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
Saint Ours le Vauriat	4 650 t	oui	Route

Le transfert par bennes compactées permet de diminuer les émissions de CO₂.

II.2.2. Le transport

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
St Ours les Roches	Vernéa	ECHALIER	34 km	4 053
St Ours les Roches	Centre de tri	ECHALIER	33 km	597

II.3. Le traitement

II.3.1. Le Pôle VERNEA

Les Ordures Ménagère Résiduelles du SYDEM sont acheminées sur le Pôle Vernéa. Elles subissent au préalable un tri mécano-biologique, une partie est valorisée énergétiquement (70 %) et une autre partie est stabilisée puis enfouie à l'ISDND de Puy Long (30%).

Les encombrants du SYDEM sont également acheminés à Vernéa depuis le 1^{er} avril 2017.

II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Miremont. L'exploitation du centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/00022 du 3 janvier 2008, est arrêtée depuis le 31 mars 2017.

En application de l'article 2 des statuts du VALTOM, le VALTOM s'est vu mettre à disposition l'ISDND depuis le 1^{er} janvier 2014, et il en est devenu le gestionnaire.

Cependant, il a confié la post-exploitation de l'ISDND par le biais d'une convention au SYDEM. Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont remboursées par le VALTOM au SYDEM.

Le SYDEM s'acquitte maintenant d'un coût à la tonne entrante à VERNEA, pour la totalité de ses encombrants transportés.

II.3.3. La valorisation biologique

II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours

La plate-forme de broyage de Saint Ours permet de stocker puis de broyer les produits végétaux (tontes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes) collectés dans les différentes déchèteries du SYDEM, produits par les services municipaux, et les professionnels.



En 2021, la quantité de déchets verts déposés est de **1 053** tonnes.

Cela permet de réduire considérablement le transport des déchets qui partent jusqu'à la plate-forme de compostage ECOVERT à Lempty (63). Dans le même temps, le VALTOM privilégie le traitement localement en développant le co-compostage. Ainsi en 2021, 63 % du broyat a été transporté chez deux à trois agriculteurs, à Saint Pierre le Chastel et Pulvérières.

Du compost produit sur la plate-forme de Lempty est disponible régulièrement gratuitement et en vrac sur la plate-forme de Saint Ours et sur les autres déchèteries.

Quantités entrantes (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2020	2021	Evolution
Déchets verts des déchèteries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	655	939	+ 43,36 %
Déchets verts municipaux et des voiries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	Non pesés	Non pesés	-
Déchets verts des particuliers	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	Non pesés	Non pesés	-
Déchets verts des professionnels	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	109	114	+ 4,59 %
TOTAL				764	1 053	+37,83 %

Depuis début 2017, les usagers apportant des branchages à la déchèterie de Saint Ours sont, dès que possible orientés directement sur la plateforme de broyage. Une partie de ces branches est broyée avec le broyeur du SYDEM. Cela permet de mettre à disposition du broyat aux usagers et/ou d'alimenter les composteurs grande capacité installés autour de la commune de Saint Ours.

Ce principe de séparation des branches est également expérimenté sur les déchèteries des Ancizes Comps et de Pontaumur (ouverture décembre 2020).

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SYDEM propose la pratique du compostage individuel auprès de ces usagers. Ainsi, 340 composteurs ont été distribués en 2021 (rappel 2020 : 145 composteurs distribués), cf chapitre 5 lié à la Prévention des déchets.

II.3.4. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur ou Eco organismes	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	Paprec Auvergne ECHALIER	Paprec Auvergne ECHALIER	Saint Ours (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	Lemptry (63)
Cartons bruns	Recyclage	Paprec Auvergne ECHALIER	REVIPAC	Paris (75)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	ALLIAPUR	Lyon (69)
Piles	Traitement	Paprec Auvergne ECHALIER	COREPILE	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Verre	Recyclage	Paprec Auvergne ECHALIER	OI MANUFACTURING	Verrerie St Romain le Puy/Veauches (42)
Encombrants	Incinération	Paprec Auvergne ECHALIER	VALTOM	Clermont fd (63)
Bois traité	Valorisation	Paprec Auvergne ECHALIER	Paprec Auvergne ECHALIER	Saint Ours (63)
Meuble (DAE)	Valorisation	Praxy Centre	ECO MOBILIER	Paris (75)
Tubes néons ampoules	Valorisation	TRIADE Electronique	RECYLUM	Paris (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPLETE	ECO SYSTEMES	Paris (75)
Déchets toxiques hors ECO DDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Déchets toxiques ECODDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	ECO DDS	Boulogne Billancourt (92)
DASRI	Incinération	La Boîte à papiers	DASTRI	Paris (75)

II.3.5. Le centre de tri

II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Cartonnettes	Paprec Auvergne ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Briques alimentaires	Paprec Auvergne ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Paprec Auvergne ECHALIER	Valorplast	Paris (75)
Petits flux Plastiques développement	Paprec Auvergne ECHALIER	CITEO	Paris (75)
Emballages en acier	Paprec Auvergne ECHALIER	Arcelor Mital	La Plaine (93)
Emballages en aluminium	Paprec Auvergne ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Gros de magasin	Paprec Auvergne ECHALIER	Paprec France	
Journaux – magazines	Paprec Auvergne ECHALIER	Norske Skoge	Gobley (88)
Verre	Paprec Auvergne ECHALIER	OI manufacturing	Villeurbanne (69)

II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2020	2021	Evolution
Journaux Magazines	212,26	206,46	+ 2,73 %
Gros de Magasin/Bureautiques	49,68	34,98	-29,59 %
Gros cartons	-	83,77	
Cartonnettes	221,66	165,60	-25,29 %
Briques alimentaires	8,49	14,72	+ 73,38 %
Bouteilles plastiques	67,93	61,73	-9,13 %
Plastiques Extension consignes de tri	-	9,93	
Flux développement	-	16,63	
Emballage acier	26,55	30,82	+ 16,08 %
Emballage alu et petit aluminium	1,76	7,21	+ 309,66 %
Refus	140,56	179,18	+ 27,48 %
Total	728,90	810,95	+ 11,26 %

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Modalités de financement du service

III.1.1. Contribution des particuliers

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.
Le SYDEM se finance donc par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le financement du service est également assuré par des conventions avec différents Eco-organismes agréés et notamment celui pour le recyclage des emballages et par la vente des matériaux triés issus des déchets triés.

La REOM est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à 93,50 €/an,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets.

Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (administrations, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à 57 €/an.

Soit par exemple, pour une année :

- foyer 1 personne : 150,50 €
- foyer 2 personnes : 207,50 €
- foyer 3 personnes : 236 €
- foyer 4 personnes et plus : 264,50 €
- Résidences secondaires : 207,50 €...

Modalités de financement	Montant 2020	Montant 2021
REOM classique	2 388 724 €	2 427 354 €

III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

La collectivité fait payer en direct le service rendu pour la collecte des déchets assimilés et pour l'accès en déchèterie via la REOM aux usagers non particuliers.

III.1.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par des conventions signées avec des organismes agréés et notamment celui pour le recyclage des emballages : la Société CITEO,
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en Apport Volontaire, en bacs jaunes ou en déchèteries,
- Des aides ou subventions de la Région ou de l'ADEME,

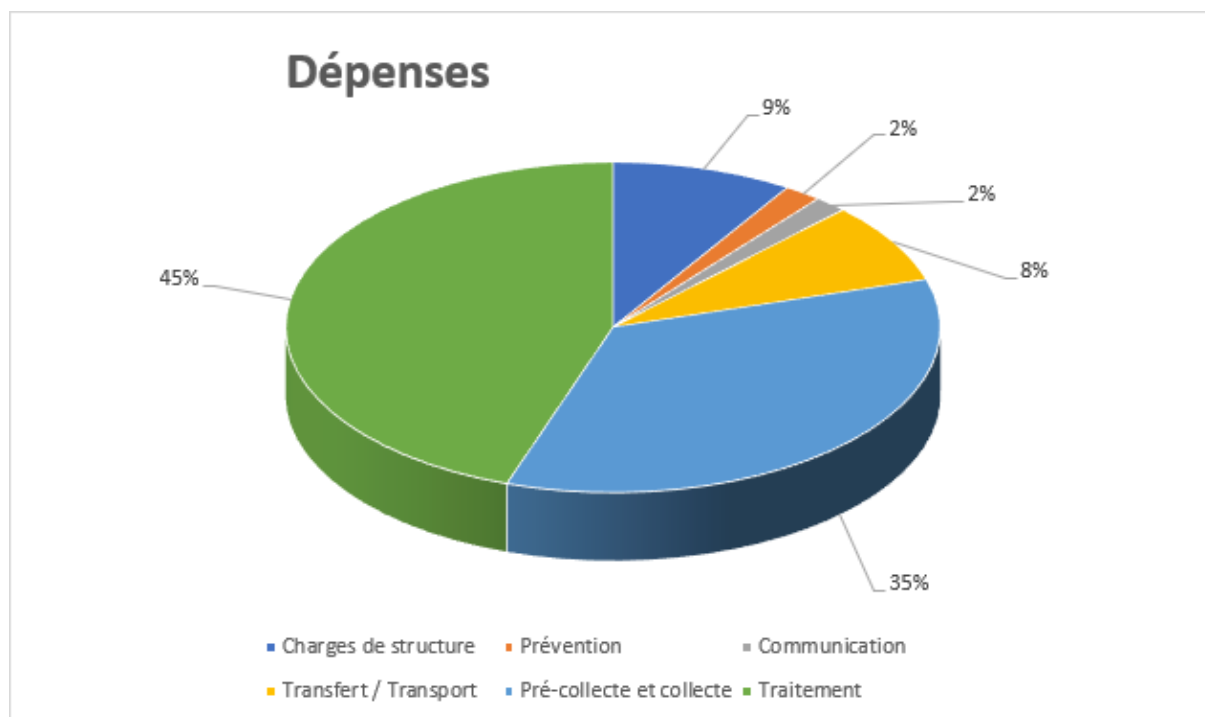
- Par les remboursements du VALTOM pour l'exploitation réalisée en régie par le SYDEM des unités de transfert/traitement du VALTOM.

III.2 Indicateurs financiers du service

III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 : **3 110 094 €** (sans résultat reporté N-1)

Répartition des dépenses 2021



La pré-collecte et la collecte en régie des Ordures Ménagères et des emballages recyclables en bacs à couvercle jaune représentent un montant de **711 544 €** (amortissement compris).

Les autres prestations rémunérées pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers auprès de prestataires privés ou par le VALTOM (Art 61 I) représentent un montant de **1 061 635 €**.

Rappel des principales prestations concernant la collecte des emballages et le transfert des déchèteries :

- Collecte, transfert des Points Propres (verre) – Paprec Auvergne ECHALIER : 40 550 €
- Collecte, transfert des Points Propres (emballages) – Paprec Auvergne ECHALIER : 31 461 €
- Transfert des bennes des déchèteries jusqu'aux centres de traitement – Paprec Auvergne ECHALIER : 176 362 €
- Tassage de bennes des déchèteries – Ets GARRAUD et BOURDUGE TP : 9 000 €

- *Collecte et traitement des déchets spéciaux – CHIMIREC : 11 155 €*
- *Collecte et traitement et des huiles moteurs – CHIMIREC : 12 665 € (démantèlement de 8 colonnes à huiles moteurs),*
- *Traitement des Ordures Ménagères : 512 073 €*
- *Traitement des encombrants : 182 540 €*

III.2.2. Recettes de fonctionnement

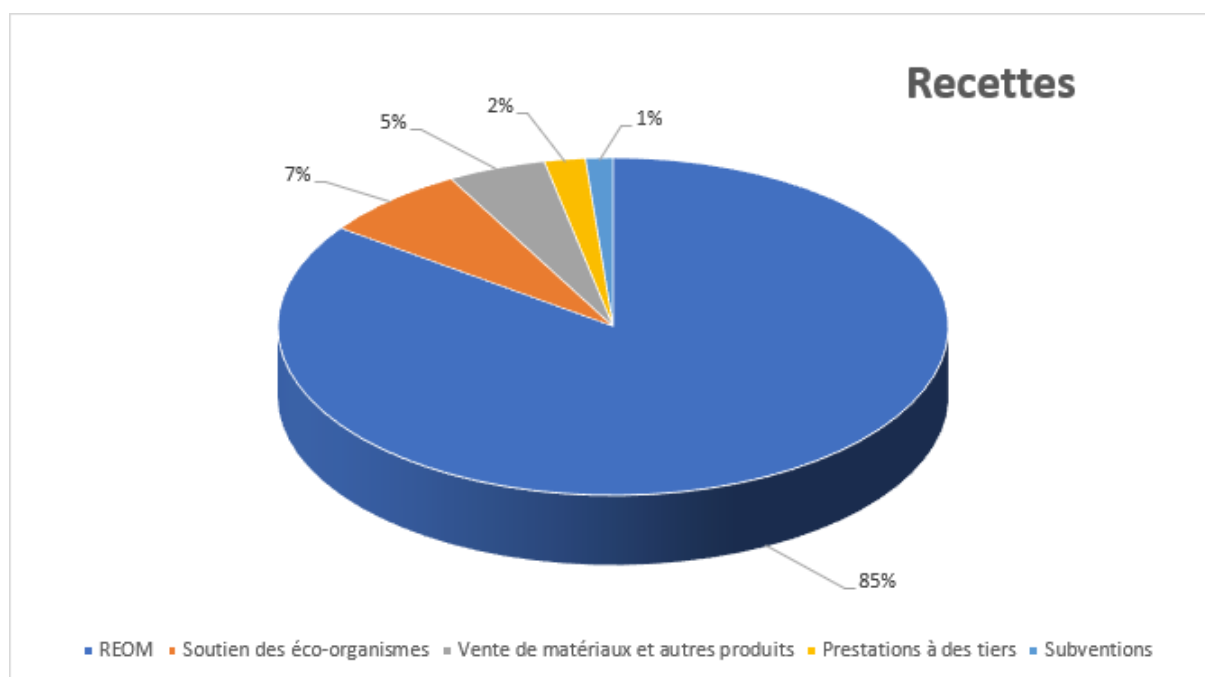
Montant global des recettes d'exploitation pour l'année 2021 : **3 025 089 €** (sans résultat reporté N-1)

Rappel des principales recettes :

- REOM : 2 427 354 €
- Remboursement exploitation Quai de transfert pour le VALTOM (forfait 6,29€HT/t) : 27 694 €
- Remboursement frais réel suivi post-exploitation ISDND pour le compte du VALTOM : 18 810 €
- Participation de la Communauté de Communes Marche en Combrailles en Aquitaine (déchèterie de Giat) : 35 324 €
- Remboursement frais réel broyage des branches sur le SICTOM des Combrailles : 942 €
- Refacturation de l'étude fusion des 3 syndicats (SMCTOM Haute Dordogne et SICTOM des Combrailles) : 34 600 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages et déchets collectés en déchèteries : **354 532 €** dont :
 - *Aides versées par CITEO (soutien à la tonne triée et aides diverses) : 161 518 €*
 - *Aides versées par OCAD3E / Recylum : 16 112 €*
 - *Aides versées par ECO MOBILIER (2020 et 1^{er} semestre 2021) : 28 168 €*
 - *Aides versées par ECO TLC : 1 816 €*
 - *Aides versées par ECODDS (soutien 2019 et 2020) : 6 182 €*
 - *Aides versées pour la collecte et valorisation du verre : 12 537 €*
 - *Vente des bouteilles plastiques (option Fédération 2020) – Paprec France : 5 468 €*
 - *Vente des bouteilles plastiques (option Reprise) - VALORPLAST : 6 535 €*
 - *Vente des emballages en acier Arcelor Mittal : 2 370 €*
 - *Vente des emballages en aluminium Regeal Affimet : 685 €*
 - *Vente des briques alimentaires - REVIPAC : 20 €*
 - *Vente du carton collecte sélective - Ets EPR : 3 222 €*
 - *Vente du carton collecte sélective - REVIPAC : 18 411 €*
 - *Vente Papier et Journaux mag collecte sélective – Ets Norske Skog : 16 112 €*
 - *Vente ferrailles et batteries collectés en déchèteries (reversement 100% VALTOM) : 38 057€*
 - *Vente du carton collecté en déchèteries (REVIPAC) : 37 289 €*

	Financement du service	Recettes 2015 en Euros	Recettes 2016 en Euros	Recettes 2017 en Euros	Recettes 2018 en Euros	Recettes 2019 en Euros	Recettes 2020 en Euros	Recettes 2021 en Euros
COLLECTE	CITEO	153 994	149 545	142 806	102 439	184 944	152 108	161 518
	Eco Folio		18 312	18 976				
	Ventes de matériaux	64 648	69 443	65 071	72 036	68 473	62 078	65 390
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)
	Aides Eco Systèmes (D3E)	16 062	16 973	15 600	15 337	14 810	16 343	16 112
	Aides Eco DDS	2 850	3 797	3 795	-	4 237 (2018)	(report 2021)	6 182
	Aides Eco Mobilier	-	19 603	18 976	14 763	21 249	17 173	28 168
	Ventes de matériaux	8 884	25 337	24 988	40 944	28 813	22 599	75 346
	Accès EPCI extérieur	19 374	21 042	20 658	22 432	27 966	35 206	35 324

Répartition des recettes 2021



Agréments :

Le SYDEM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages :

☒ CITEO ☐ Adelphe
☐ barème C ☐ barème D ☐ barème E ☒ barème F

Date de signature : 6 mars 2018 (2018 /2022)

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème F :

Option « Filière » : aluminium, acier et briques alimentaires

Option « Filière » : cartonnettes : Revipac

Option « Filière » : Bouteilles plastiques : Valorplast

Pour les imprimés (CITEO) : ☒ oui ☐ non

Date de signature : 07 mai 2018 (2018/2022)

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE : ☐ Ecologic ☒ Ecosystèmes
☐ ERP ☒ Recylum

Date de signature : janvier 2020

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI : DASTRI

Date de signature : janvier 2019

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets dangereux : ECO DDS

Date de signature : 16/11/2018

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles : ECO TLC

Date de signature : janvier 2020

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets d'ameublement : ECO MOBILIER

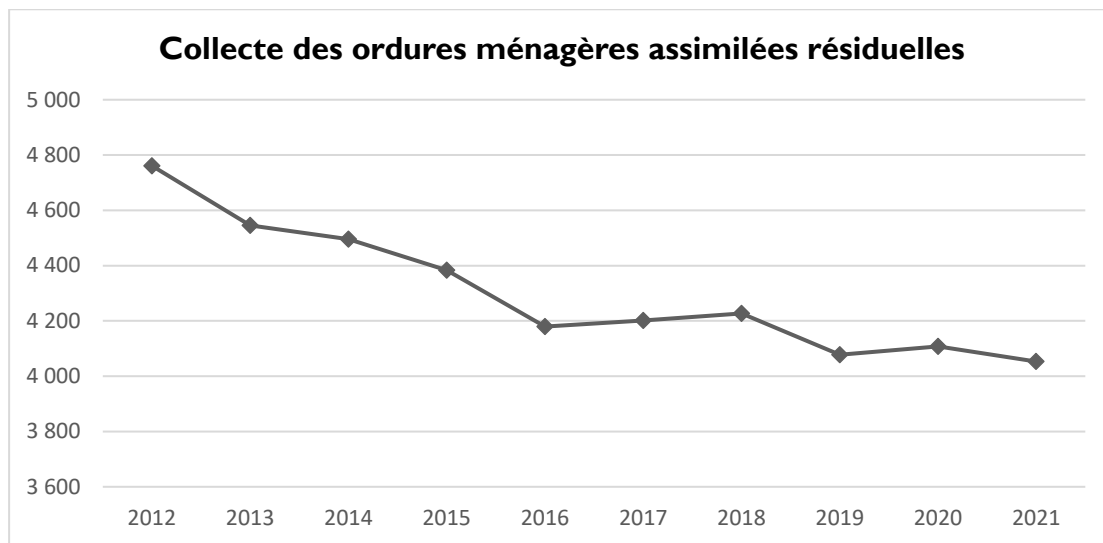
Date de signature : janvier 2019

Identification du signataire : ☐ SICTOM ☒ EPCI de traitement (VALTOM)

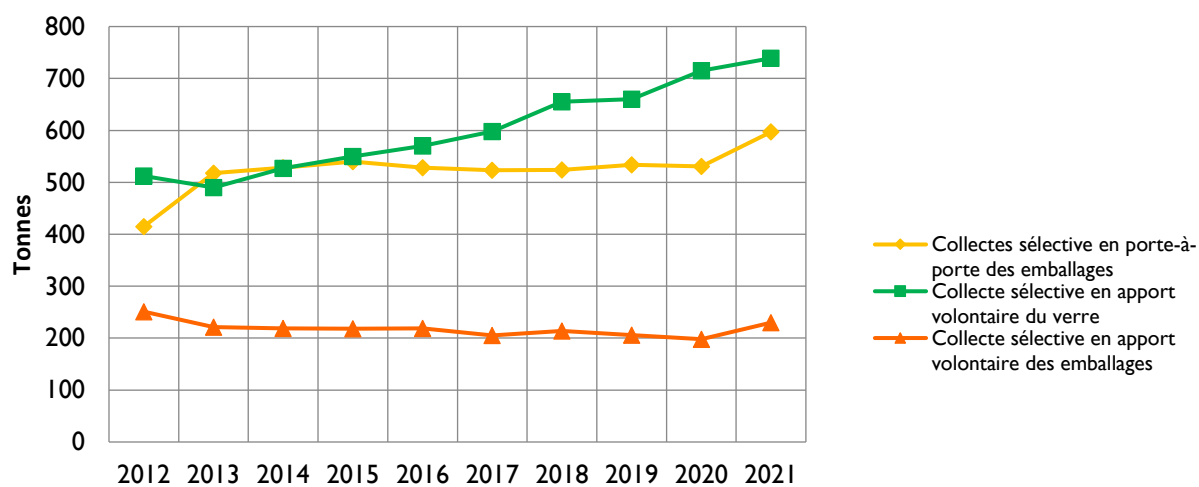
IV LES CHIFFRES CLES

IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Collecte des ordures Ménagères résiduelles (tonnes)	4 761	4 545	4 496	4 383	4 179	4 201	4227	4 078	4 108	4053
Collecte des ordures ménagères résiduelles (kg/hab/an)	257,99	246,84	245,61	240,24	229,41	231,33	232,79	224,09	225,43	222,29
Collectes sélectives en porte-à-porte des emballages (tonnes)	415	518	528	540	528	523	524	534	531	597
Collectes sélectives en porte-à-porte des emballages (kg/hab/an)	22,49	28,13	28,84	29,60	28,98	28,80	28,86	29,34	29,14	32,74
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	512	490	527	550	570	598	655	660	715	739
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (kg/hab/an)	27,74	26,61	28,79	30,15	31,29	32,93	36,07	36,27	39,24	40,53
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (tonnes)	205	181	179	175	174	159	168	158	148	154
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (kg/hab/an)	11,11	9,83	9,78	9,59	9,55	8,76	9,25	8,68	8,12	8,45
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (tonnes)	46	40	40	43	45	46	46	48	50	76
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (kg/hab/an)	2,49	2,17	2,18	2,36	2,47	2,53	2,53	2,53	2,74	4,17
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (tonnes)	11	13	11	13	16	8	24	9	19	31
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (kg/hab/an)	0,60	0,71	0,60	0,71	0,88	0,44	1,32	0,49	1,04	1,7
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (tonnes)	0	27	62	92	96	131	105	108	85	84
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (kg/hab/an)	0	1,47	3,39	5,04	5,27	7,21	5,78	5,94	4,66	4,61
TOTAL (en tonnes)	5 950	5 814	5 843	5 796	5 608	5 666	5 749	5 595	5 656	5 734
TOTAL (kg/hab/an)	322,42	315,75	319,20	317,69	307,86	312,00	316,61	307,45	310,38	314,48
Taux de valorisation	19,83%	21,78%	76,85%	76,53%	77,64%	77,20%	77,94%	78,13%	78,22%	78,79%



Collecte des emballages à domicile et en Apport Volontaire



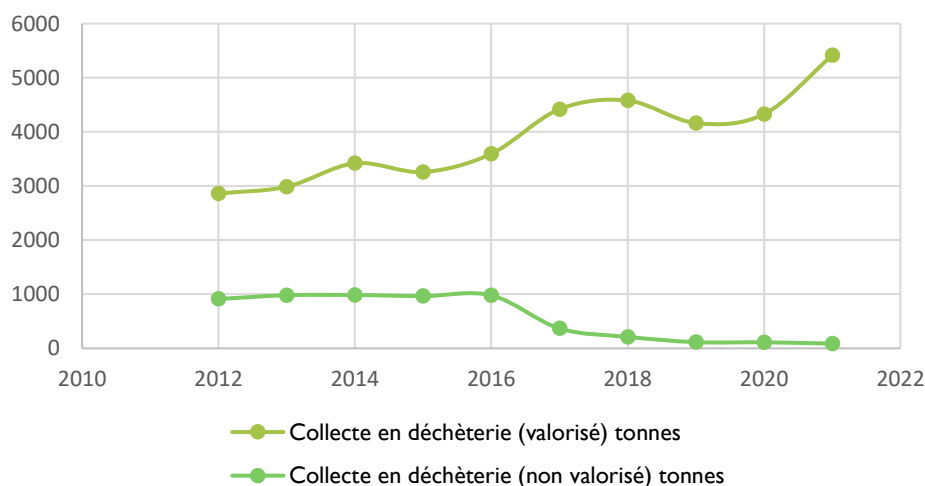
On constate une augmentation de + 5,4 kg/hab d'emballages et papiers et +1,3 kg/hab de verre collectés par rapport à l'année 2020.

IV.2. Quantités collectées en déchèteries

	2012	2013	2014	2015	2016	2018	2019	2020	2021
Collecte en déchèterie (valorisé) tonnes	2 862	2 987	3 420	3 259	3 595	4 580	4 163	4 329	5 414
Collecte en déchèterie (valorisé) (kg/hab/an)	155,12	162,22	186,83	178,63	197,35	252,23	228,74	237,56	296,93
Collecte en déchèterie (non valorisé) tonnes	912	982	986	966	980	212	115	112	88
Collecte en déchèterie (non valorisé) (kg/hab/an)	49,45	53,33	53,86	52,95	53,80	11,68	6,34	6,15	4,83
TOTAL (tonnes)	3 775	3 969	4 406	4 225	4 575	4 792	4 278	4 441	5 502
TOTAL (kg/hab/an)	204,57	215,55	240,73	231,58	251,15	263,91	235,07	243,70	301,76
Taux de valorisation	75,83%	75,26%	77,62%	77,14%	78,58%	89,92%	90,44%	85,44%	90,95%

En 2021, il a été collecté + 58 kg/hab de déchets en déchèterie qu'en 2020 (à titre de comparaison + 49 kg/hab sur le territoire du VALTOM).

Collecte en déchèterie



IV.3. Quantités totales des déchets ménagers et assimilés (en tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016	2018	2019	2020	2021	Evolution /2020
Déchets valorisés	4 051	4 254	7 910	7 695	7 949	8 790	8 240	8 398	9 522	
Déchets non valorisés	5 673	5 529	2 339	2 326	2 234	1 751	1 633	1 699	1 725	
TOTAL	9 725	9 783	10 249	10 021	10 183	10 541	9 873	10 097	11 247	+11 %

IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets valorisés	219,55	229,67	432,12	421,78	436,37	474,12	484,08	452,80	460,85	522,24
Déchets non valorisés	307,44	300,17	127,78	127,49	122,64	101,54	96,43	89,73	93,23	94,61
TOTAL	526,99	529,84	559,90	549,28	559,01	575,66	580,52	542,53	554,08	616,85
Taux de valorisation en %	41,66	43,35	77,18	76,79	78,06	82,36	83,39	83,46	83,17	84,66

On constate + 63 kg/hab de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire par rapport à l'année 2020. Cette tendance se confirme également au niveau départemental avec + 51 kg/hab de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire du VALTOM)

IV.5. Coût moyen du service par habitant

Coût aidé (hors TVA) : Ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Répartition Coût aidé HT (€/hab)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Autres services (huile moteur)
2017	73	1	14	33	0
2018	74,20	1,15	12	36,48	0,07
2019	66,23	1,05	9,45	38,81	0,18
2020	71,91	1,80	11,07	41,60	0,54
2021	80,58	1,80	14,46	43,27	0,92

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût aidé (€ HT)	118,12	120,32	119,08	121,16	123,90	115,72	126,93	141,03
Evolution	-	+1,84%	-1,03%	+1,75%	+2,26%	- 6,60%	+ 9,69%	+ 11,11%

Le coût aidé de la gestion des déchets s'établit à 141,03 €HT/hab soit +11% en 2021. La hausse de ce coût est principalement liée à l'impact de la hausse de la TGAP, à la hausse des apports de tonnages captés en déchèteries et à la mise en place de la simplification des consignes de tri en mai 2021 (investissements colonnes...) / population constante.

IV.6. Contribution moyenne par habitant

Contribution = Somme perçue auprès des habitants

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	117,94	118,94	124,18	130,81	130,56	132,15	131,09	133,13

V Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V. 1.1. Prévention de la production de déchets

Réduction de la production de biodéchets

❖ Compostage individuel

En 2021, le Comité Syndical a voté pour une mise à disposition des composteurs individuels gratuite afin que chaque habitant puisse disposer d'une solution pour effectuer le tri de ses biodéchets.

La mise à disposition gratuite se fait contre une heure de formation aux gestes du compostage et à raison d'un composteur par foyer.

Les personnes ne souhaitant pas suivre la formation (ou pour obtenir un second composteur), il est toujours proposé d'acquérir un composteur pour des tarifs préférentiels.

340 composteurs individuels ont été distribués en 2021 (vs 92 en 2019 et 145 en 2020). Dont 319 distribués gratuitement (94%) et 21 payants (6%).



Cela représente environ 1 550 composteurs individuels déployés sur le territoire ces 10 dernières années.

Indicateurs de flux de déchets évités* : environ **255 tonnes** des déchets évités pour 2021 grâce au compostage individuel (*référence : 75 kg de déchets organiques évités /pers./an ; moyenne de 2.2 pers./foyer sur le territoire*).

❖ **Compostage partagé :**

Une convention de coopération avec les communes a été rédigée, proposée au Comité Syndical de mars 2021 et acceptée. Elle définit les axes de coopération (3 axes : mise à disposition du broyeur par le SYDEM ; gestion des plateformes de broyage ; mise en place des projets de composteurs de quartier) et les rôles et responsabilités des 2 parties.

Projets ouverts durant l'année :

- Compostage en établissement à la cantine de l'école de Ceyssat
- Compostage en établissement à la cantine de l'école de Pontgibaud
- Compostage en pied d'immeuble/résidence à la Gendarmerie de Pontaumur



❖ **Animations :**

Le SYDEM a réalisé des animations grand public pour promouvoir le compostage :

- Opération « Tous au Compost » : distribution de compost samedi 3 avril 2021 à Gelles (pour les habitants participant au projet de compostage de quartier).



- Stand au marché aux plants de Bromont Lamothe en mai.
- Organisation de deux « Café Compost » :
 - Samedi 18 septembre à La Goutelle
 - Samedi 16 octobre à Saint-Bonnet-Près-Orcival

Ces animations ont réuni une douzaine de personnes chacune dans le jardin d'un habitant de la commune volontaire. L'intervenant, T. Dalbavie, formateur en éducation nature et environnement, a pu expliquer de manière approfondie les principes du compostage et ses avantages. Ce fut également l'occasion pour les participants venant de diverses communes, d'échanger sur leurs pratiques de jardinage.



- Animation pour petits et grands à L'Eveil des Puits à Ceyssat le mercredi 29 septembre 2021 : aucun participant
- Samedi 27 novembre à l'Eveil des Puits à Ceyssat (dans le cadre de la Semaine Européenne de réduction des déchets) : Escape Game sur la thématique déchets/compostage pour les enfants + sensibilisation au Gaspillage alimentaire. Une trentaine de participants ont participé à l'animation tout au long de la journée.



Réduction de la production de déchets végétaux

❖ Déploiement des opérations de broyage

Le SYDEM Dômes et Combrailles poursuit ses actions afin de diminuer les quantités de déchets verts collectés sur l'ensemble des déchèteries.

Subvention pour l'achat de broyeur individuel

Le SYDEM accorde des subventions pour favoriser l'achat de broyeur individuel. Cette décision a été votée en Comité Syndical du 9 octobre 2015. Cette subvention est réservée pour les habitants du territoire du SYDEM Dômes et Combrailles s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à hauteur de 30% du montant toutes taxes comprises pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux. La subvention est plafonnée à 150 € pour un achat individuel et à 300 € pour un achat groupé pour inciter à l'achat collectif.

Nombre de subventions versées 2021	Montant total versé 2021
22 (15 en 2010)	2 285 € (1740 € en 2020)

Mise à disposition du broyeur à végétaux du SYDEM :

Le SYDEM met à disposition son broyeur à végétaux à l'ensemble des communes de son territoire. Pour toute demande de l'une des mairies, le SYDEM envoie un agent pour broyer les déchets verts de la commune.

De plus, une convention a été signée avec le SICTOM des Combrailles pour mutualiser l'utilisation du broyeur (prestation facturée).

En 2020, ce sont 17 communes qui ont fait appel à ce service et 33 interventions de broyage réalisées.



Tonnage détourné : 292 tonnes

Plateformes de broyage de branches :

Une réflexion avait précédemment été menée sur le maillage du territoire du SYDEM en plateformes de broyage de branches.

L'objectif est de détourner les branches issues des tailles des particuliers et des communes déposés en déchèteries. Le broyat ainsi produit permettra à terme d'alimenter les composteurs de quartier. Il sera également utilisé pour le paillage des espaces verts des communes et une partie sera redistribuée aux usagers.

En 2020, 2 nouveaux espaces dédiés au broyage de branches avaient ouverts à St-Ours et à Pontaumur.

L'année 2021 a été consacrée à la mise en œuvre du projet d'ouverture d'une plateforme de broyage de branches sur la commune de Nébouzat (ouverture en 2022).



Pour ces travaux, le SYDEM Dômes et Combrailles a bénéficié du soutien de la Région AURA de l'ordre de 70% des dépenses HT.



Quantités de déchets verts détournés des déchèteries en 2020 :

La quantité estimée est d'environ 470 tonnes :

- 420 tonnes de déchets verts broyés par le SYDEM (plateformes de broyage de branches + broyage directement auprès des communes)
- 50 tonnes de déchets verts broyés par les particuliers grâce à l'achat de broyeurs individuels.

❖ Gestion de déchets verts et jardinage au naturel

Journée de sensibilisation des employés municipaux

Il a été proposé aux 33 communes du territoire de faire bénéficier à leurs agents municipaux d'une journée de sensibilisation à une gestion éco-responsable des espaces verts animée par des professionnels de la FREDON.

30 agents représentant 17 communes ont participé à cette journée.

Tri des déchets verts au cimetière

La mise en place du tri des déchets verts en cimetière s'est faite dans 4 communes : Villossanges, Cisternes-la-Forêt (3 cimetières), Saint-Bonnet-Près-Orcival, Pulvérières. Pour cela, le SYDEM a installé un composteur aux entrées des cimetières afin de recueillir séparément la terre et des déchets verts. **Objectif : faire du compost après une mise en andain pour utiliser ensuite la matière obtenue sur les espaces verts des communes.**



Saint-Bonnet-Près-Orcival



Cisternes-la-Forêt

Animations grand public

- Janvier : distribution de broyat et de compost dans nos 4 déchèteries
- Avril : Tous au Compost à Gelles : démonstration du broyeur et distribution de broyat
- Décembre : Intervention de « Semis à tout va » sur la valorisation des déchets verts du jardin sur la foire de Pontgibaud

Lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)

Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets), une animation a été proposée à L'Eveil des Puits à Ceyssat (conjointement à une animation compostage). Des soupes et compotes préparées grâce aux invendus de fruits et légumes fournis par le Carrefour Market de Pontgibaud ont été proposées aux clients et aux participants de l'animation.

Réduction et tri des emballages et papiers

Tri des cartons bruns

Installation de 5 colonnes carton dans certains centre-bourgs de la communauté de communes Dôme Sancy Artense (éloignés des déchèteries du SYDEM) proches des commerçants pour éviter que les gros cartons bruns d'emballage ne se retrouvent dans les bacs de collecte sélective et soient plus facilement valorisés.

Simplification du geste de tri

Passage aux nouvelles consignes de tri des emballages et papiers au 1er mai 2021.



- Modification des tournées de collecte : passage toutes les semaines au lieu d'une fois tous les 15 jours (sauf pour les communes des Ancizes Comps et Saint Georges de Mons)
- Modification de la signalétique sur l'ensemble des colonnes présentes sur le territoire
- Transformation des trappes d'accès des anciennes colonnes dédiées aux papiers cartons et emballages pour les adapter à tous les types d'emballages
- Campagne de communication et formation aux nouvelles consignes de tri en mai / juin :

- Formation des agents en interne
 - Formation des secrétaires de mairie en visioconférence
 - Formation aux acteurs du tourisme en partenariat avec l'Office de Tourisme des Combrailles en visioconférence
 - Formation des délégués du SYDEM
 - Formation Grand public en visioconférence
- Achat et installation sur l'automne/hiver de 50 colonnes emballages supplémentaires sur le territoire
 - Réorganisation des points de tri sur les communes en concertation avec les élus + communication + actions de porte-à-porte pour informer les habitants et stand d'informations sur les marchés ou foires (Pontgibaud, Ancizes, Giat)



Tri du verre

Installation de 29 colonnes verre supplémentaires sur le territoire, dont certaines avec trappe gros producteurs pour faciliter le tri des acteurs professionnels.

Objectifs :

- Meilleur maillage du territoire
- Colonnes de tri plus modernes et plus attractives pour qu'elles soient placées dans des endroits visibles

Réemploi

Action de sensibilisation

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (novembre), le SYDEM a proposé des ateliers DIY (Do It Yourself, faites-le par vous-même) en partenariat avec le lycée agricole de Pontaurum : fabrication de pastilles pour le lave-vaisselle (pour réduire les emballages) ; coton-disques en tissu (réduire l'usage du coton jetable) ; bee-wraps (remplacer l'usage du film alimentaire), gommage (réutilisation de biodéchets – marc de café).

Les ateliers ont été animés par des élèves volontaires après avoir préalablement travaillé les recettes avec leur CPE et professeurs.



Sensibilisation des scolaires

Le SYDEM Dômes et Combrailles propose chaque année des animations auprès des jeunes (de l'école maternelle au lycée).

Les animations proposées abordent plusieurs thématiques au choix : le tri sélectif, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les éco-gestes et le réemploi, la visite d'une déchèterie.

Pour l'année scolaire 2021-2022, se sont au total près de **620 enfants** qui ont été sensibilisés au tri et/ou à la prévention des déchets.

Ecoles participantes : Ecole de Cisternes-la-Forêt ; Ecole maternelle de Saint-Bonnet-Près-Orcival ; Ecole primaire de Condat-en-Combrailles ; Ecole primaire publique de Saint-Ours ; MFR de Gelles ; école maternelle et primaire de Bromont-Lamothe ; école de Nébouzat ; école primaire de Villossanges ; école de Montel-de-Gelat ; école de Pontgibaud ; école maternelle de Saint-Georges de Mons ; centre de loisirs de Saint-Georges-de-Mons et des Ancizes.

D'autre part l'école de Pontgibaud a été sélectionnée pour bénéficier du programme Etablissements Témoins proposé par le VALTOM. L'école a ainsi pu bénéficier d'un accompagnement sur le projet scolaire du tri des biodéchets, grâce à 8 séances d'animation réalisées dans plusieurs classes et à la clé l'installation d'un composteur pour les déchets de la cantine.

Mieux valoriser les déchets des déchèteries

Filière Mobilier

En début d'année 2021, la collecte séparée des couettes et oreillers a été mise en place sur les 3 déchèteries équipées d'une benne Eco-mobilier pour améliorer la valorisation de ces textiles.

Déchets Ménagers Spécifiques (DMS)

Trois agents ont bénéficié d'une formation Eco DDS (éco-organisme de la filière) en octobre pour améliorer la collecte des DMS en déchèterie.

Une nouvelle armoire DMS a été mise en place à la déchèterie de St-Ours afin d'améliorer et sécuriser là aussi la collecte des DMS.

Une action de promotion de l'application mobile Facilitri d'Eco DDS a été mise en place du 25/10 au 23/11 et du 22/12 au 31/12/2021.

Huile alimentaire

En décembre, mise en place de la collecte des huiles alimentaires (huiles de friture notamment), pour les particuliers uniquement, dans 2 déchèteries : St-Ours et Les Ancizes.

Les usagers peuvent déposer leurs huiles avec leur contenant directement dans le conteneur dédié à cet effet. Le traitement de ces huiles est assuré par un prestataire spécifique et elles seront valorisées pour en faire du biodiesel.



Filière gravats

Pour éviter la présence d'amiante et mieux valoriser les gravats :

- 4 collectes d'amiante lié (pour les particuliers) réalisées pour 11 tonnes collectées. Objectifs : limiter les dépôts en déchèterie afin d'assurer la bonne valorisation des bennes gravats + limiter les dépôts sauvages.
- Mise en place en décembre d'une trémie en haut de quai sur la benne à gravats de la déchèterie des Ancizes Comps afin de détecter plus facilement les dépôts volontaires ou involontaires d'amiante.



- Formations :
 - 2 agents formés Opérateur et encadrant de chantier amiante sous-section 4
 - 1 agent formé Opérateur de chantier amiante sous-section 4
 - 6 agents formés en interne à la reconnaissance et aux risques liés à l'amiante

Economie circulaire : création d'une dynamique avec les acteurs économiques

Un partenariat avait été signé avec la CRMA (Chambre régionale des métiers de l'artisanat) en septembre 2020 dans le cadre de l'action « TPE/PME gagnantes sur tous les coûts ».

Objectif : accompagner 5 artisans de l'alimentaire à la réduction des déchets par la réalisation d'un diagnostic de flux (eau, énergie, déchets), un accompagnement pour une réduction à la source et une recherche des exutoires pour valoriser au mieux les biodéchets produits. Diagnostics réalisés en mai et juin 2021.

Artisans participants : restaurant des Volcalodges à Saint-Pierre-le-Chastel, boulangerie de La Goutelle, boucherie de Chapdes-Beaufort, chocolaterie de Pontgibaud, boulangerie des Ancizes.

Bilan (suite à des appels téléphoniques réalisés en mars 2022) : la gestion des déchets n'est pas la priorité des artisans. Aucune action engagée de leur part suite aux recommandations faites par la CRMA, si ce n'est pour 3 d'entre eux le tri des cartons en déchèteries. Leurs retours : infos utiles et intéressantes, mais peu de temps et de moyens pour mettre en œuvre des actions concrètes. Ils ont été plus sensibles à la partie énergie, qui leur permet de réaliser de réelles économies.

Développer les éco-événements

Le SYDEM Dômes et Combrailles poursuit son action auprès des associations et communes pour diminuer la quantité de déchets qu'elles produisent lors de l'organisation de manifestations.

Subventions à l'achat de gobelets réutilisables

Seulement 3 dossiers de demandes de subventions reçues et accordées pour 203€ de dépenses pour 2021. Suite à la période de crise sanitaire, peu d'événements ont été organisés durant l'année.

Prêts pour les associations et les communes

Le SYDEM possède 1500 gobelets réutilisables qu'il prête aux associations ou communes pour leurs événements.

Nombre de prêt en 2021 : 3 (même constat, peu de demandes car peu d'événements organisés au vu du contexte).

V.1.2. Protection de l'air sur l'ISDND

- Suivi du réseau de collecte du biogaz des casiers n°1 et n°2 et suivi de combustion de la torchère.

V.1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND

- Evacuation de la totalité des lixiviats sur la STEP de Riom du fait de l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau de la Ganne (débit inférieur à 120 m³/h),
- Suivi analytiques des rejets conformément à l'arrêté préfectoral.

V.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts

V.2. Information et surveillance

Les maires, les délégués des communautés de communes ou communauté d'agglomération adhérentes au SYDEM sont informés du fonctionnement du SYDEM Dômes et Combrailles par les Comités Syndicaux et les comptes rendus de ceux-ci.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors du Comité Syndical, puis transmis aux communes et communautés de communes par voie dématérialisée. Le RPQS est disponible en ligne sur le site internet du SYDEM. La lettre d'information du SYDEM « Le Mag » est transmis une fois par an dans les boîtes aux lettres des usagers.

Le VALTOM transmet aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de Miremont, un rapport d'activité annuel sur l'ISDND de Miremont.

VI CONCLUSIONS

Les principales évolutions en 2021

- Suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (dernière année du CODEC avec le VALTOM)
- Continuité du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SYDEM
 - Sensibilisation et mobilisation des communes autour du STGDO,
 - Développements de la distribution des composteurs individuels
 - Mise en place de composteurs collectifs (restaurant, écoles...)
- Mise en place de l'extension des consignes de tri et passage en multi-matériaux pour la collecte des emballages en Apport volontaire au 1^{er} mai 2021
- Amélioration du maillage du territoire par la mise en place de nouvelles colonnes emballages et verre (89 colonnes)
- Achat de matériel afin de régler certaines non conformités constatées suite aux diagnostics et aux contrôles périodiques de l'APAVE sur les 4 déchèteries du SICTOM
- Renouvellement de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches et des 4 déchèteries selon la nouvelle norme ISO 14001 : 2015.

Les projets du SYDEM en 2022

- Suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (nouveau CODOEC avec le VALTOM)
- Continuité du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SYDEM
 - Sensibilisation et mobilisation des communes autour du STGDO,
 - Mise en place de composteurs de quartier,
 - Construction de la plateforme de branches de Nébouzat et aménagement de la plateforme de broyage des Ancizes Comps
- Finalisation de l'étude mutualisée lancée sur la tarification incitative au niveau du VALTOM
- Développement de la collecte des emballages en Apport volontaire avec amélioration du maillage du territoire par la mise en place d'environ 40 nouvelles colonnes
- Réalisation de travaux de mise en conformité réglementaire suite aux diagnostics et aux contrôles périodiques de l'APAVE sur les 4 déchèteries du SICTOM
- Travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la déchèterie de Pontaurmur

- Lancement du projet de rénovation de la déchèterie de Giat
- Audit de suivi de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches et des 4 déchèteries selon la nouvelle norme ISO 14001 :2015.

St Ours, le 23 novembre 2022.

Le Président du SYDEM

Laurent BATTUT

